

Déchets : un service, une redevance !

Déchets, qui fait quoi ?



La gestion des déchèteries est assurée par le service Déchets de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs.



Le traitement des ordures ménagères et des encombrants est assuré par le Conseil départemental de la Mayenne.

La collecte des ordures ménagères, des recyclables, le tri ainsi que le traitement des autres déchets sont assurés par divers prestataires (Suez RV Normandie, Gautier, Valor Pôle 72...)

Que finance ma redevance ?

Aujourd'hui, les usagers payent la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM). A partir du 1^{er} janvier 2025, le REOM sera remplacée par la Redevance Incitative. Malgré un mode de calcul différent, ces redevances permettent de financer des services accessibles pour tous les usagers du territoire :

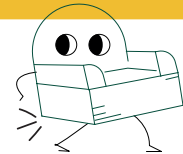


Le dépôt des ordures ménagères dans les conteneurs semi-enterrés



Le dépôt des déchets recyclables dans les colonnes de tri

L'accès aux déchèteries



Quel constat aujourd'hui ?

Malgré des efforts constatés depuis quelques années, un habitant de la CCMA produit en moyenne 210 kg d'ordures ménagères par an. Or, la réglementation impose un poids moyen de 125 kg par habitant au 1^{er} janvier 2025. Le tonnage élevé des déchets produits augmente les charges du service, et cela se répercute inévitablement sur la facture à l'usager.

Quels changements demain ?

Pour maîtriser les coûts du service Déchets, nous devons donc **collectivement réduire la production de nos déchets**, favoriser le tri et mieux valoriser les déchets.

C'est pourquoi, après une année test en 2024, **la Redevance Incitative sera mise en place au 1^{er} janvier 2025** en remplacement de la REOM. Avec la Redevance Incitative, l'usager sera désormais facturé sur la base d'une part fixe et d'une part variable sur la base des dépôts d'ordures ménagères de chaque foyer.

Un badge permettra d'ouvrir les conteneurs et d'identifier le foyer déposant sa poubelle d'une capacité maximale de 60 litres. Avec ce système, les foyers engagés dans **une démarche de réduction des déchets paieront une redevance plus juste**.

Pour vous présenter la Redevance Incitative, répondre à vos interrogations et récupérer votre badge, le service Déchets de la CCMA vient à votre rencontre dans chacune de nos 26 communes (voir au dos)



RÉUNIONS PUBLIQUES

Les réunions publiques sont toutes prévues dans les **salles des fêtes** (sauf indication contraire).

Commune	Réunion publique à 20h	Distribution badge (mairie)
Madré	Mardi 5 septembre	Mercredi 6 septembre - 9h à 12h30
Champfrémont	Mercredi 6 septembre (mairie)	Jeudi 7 septembre - 14h à 17h
Saint-Aignan-de-Couptrain	Lundi 11 septembre	Mardi 12 septembre - 13h30 à 17h30
Saint-Germain-de-Coulamer	Mercredi 13 septembre	Vendredi 15 septembre - 9h à 12h30
Loupfougères	Lundi 18 septembre	Mercredi 20 septembre - 16h à 18h
Boulay-les-Ifs	Mardi 19 septembre	Mardi 26 septembre - 14h à 17h45
Ravigny	Mercredi 20 septembre (mairie)	Jeudi 21 septembre - 13h30 à 17h30
Le Ham	Lundi 25 septembre	Mardi 26 septembre - 9h à 12h
Averton	Mardi 26 septembre	Jeudi 28 septembre - 16h30 à 19h30
Courcité	Mardi 3 octobre	Vendredi 6 octobre - 14h à 18h
Saint-Mars-du-Désert	Mercredi 4 octobre (Salle Vie)	Jeudi 5 octobre - 14h à 16h
Saint-Aubin-du-Désert	Jeudi 5 octobre	Vendredi 6 octobre - 10h à 12h
Gesvres	Lundi 9 octobre	Mardi 10 octobre - 14h à 17h
Pré-en-Pail-Saint-Samson	Mardi 10 octobre (siège CCMA)	Mercredi 11, vendredi 13 et lundi 16 octobre 9h à 12h et 13h30 à 18h30 au siège de la CCMA
Saint-Calais-du-Désert	Mercredi 11 octobre	Jeudi 12 octobre - 14h à 16h30
Lignièrès-Orgères	Lundi 16 octobre (Salle de convivialité)	Mardi 17 octobre - 13h30 à 16h45
Villaines-la-Juhel	Mardi 17 octobre (Salle Eglantine)	Mercredi 18, lundis 23 et 30 octobre 9h à 12h et 13h30 à 18h30 aux services techniques de la CCMA à Villaines
La Pallu	Mercredi 18 octobre	Jeudi 19 octobre - 9h30 à 12h30
Saint-Cyr-en-Pail	Lundi 23 octobre	Mardi 24 octobre - 9h à 12h30
Saint-Pierre-des-Nids	Mardi 24 octobre	Mercredi 25 octobre - 9h à 12h30 et 15h à 17h + jeudi 26 octobre - 15h à 17h + vendredi 27 octobre - 15h à 17h à la salle du conseil
Neuilly-le-Vendin	Mardi 7 novembre	Jeudi 9 novembre - 9h à 12h et 14h à 17h30
Chevaigné-du-Maine	Jeudi 9 novembre	Vendredi 10 novembre - 14h à 17h
Couptrain	Lundi 13 novembre	Mardi 14 novembre - 14h à 17h30
Crennes-sur-Fraubée	Mardi 14 novembre	Jeudi 16 novembre - 14h à 18h30
Javron-les-Chapelles	Mercredi 15 novembre	Vendredi 17 et mercredi 22 novembre de 9h à 12h30 et 14h30 à 17h30
Villepail	Jeudi 23 novembre	Vendredi 24 novembre - 9h à 13h
Toutes les communes		Samedi 18 novembre 9h-13h (services techniques de Villaines-la-Juhel) et 14h-18h (Siège de la CCMA - PEPSS)

Pour le retrait de votre badge, merci de se munir d'une pièce d'identité.

En cas de retrait pour une autre personne : procuration + pièces d'identité de la personne concernée et de la personne qui vient chercher le badge. Un justificatif de domicile pour les usagers domiciliés sur le territoire depuis le 1^{er} juillet 2023 sera demandé.